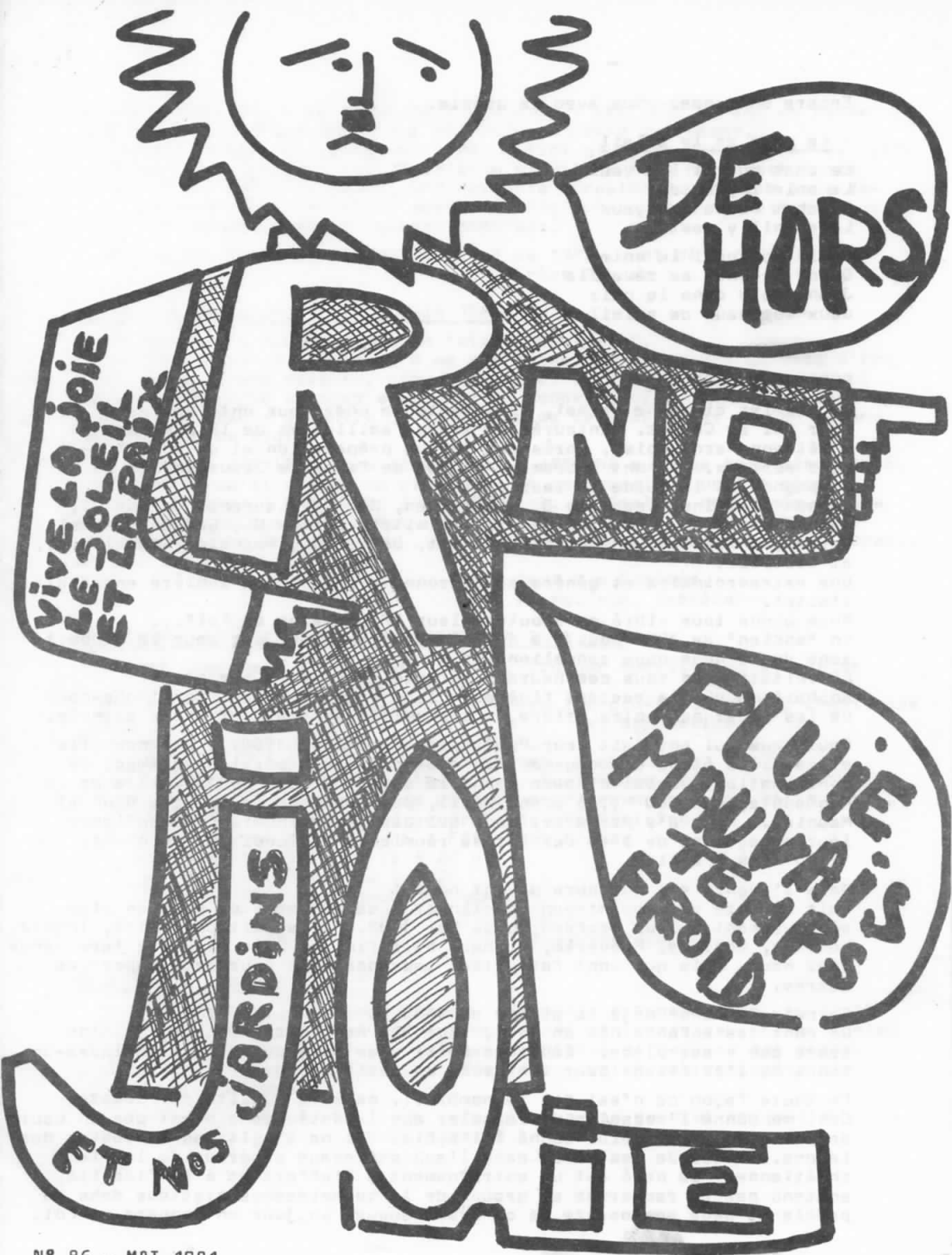




Encore un rendez-vous avec la poésie.

### Le chat et le soleil

Le chat ouvrit les yeux  
Le soleil y entra  
Le chat ferma les yeux  
Le soleil y resta

Voilà pourquoi le soir  
Quand le chat se réveille  
J'aperçois dans le noir  
Deux morceaux de soleil

Arlequin

### PROFESSIONS DE FOI

Le premier dimanche de mai, 22 enfants de chez nous ont "professé" leur foi au Christ. Entourés de leurs familles et de la communauté chrétienne ernageoise, après une longue préparation et un entraînement sérieux, ils ont librement choisi de faire de Jésus Christ le compagnon et le guide de leur vie.

Ce sont Martine, Isabelle B., Sébastien, Cécile, Laurent, Carine G., Jacky, Didier L., Eddy, Wenceslas, Dimitri, Carine C., Gaëtan, Pascal, Muriel, Christian, Christiane, Benoît, Didier J., Pascale, Isabelle V., et Clotilde.

Une extraordinaire et généreuse couronne d'enfants de lumière encadrerait l'autel.

Nous avons tous vibré en écoutant leur "Profession de Foi"...

Un "ancien" de 1959 nous y a d'ailleurs bien aidé, car pour la plupart sans doute nous nous rappelions la nôtre.

Félicitations à tous ces heureux enfants et à leurs parents.

Souhaitons qu'ils restent fidèles à leur engagement et promettons-nous de les aider par notre prière, notre amitié et surtout notre exemple.

Pour ceux qui ont fait leur Profession de Foi en 1980... une nouvelle et dernière étape d'engagement se présente à eux par le sacrement de confirmation. Celui-ci sera donné le samedi 6 juin 1981, veille de la Pentecôte, à 16.00 H., à Grand Manil, par Monsieur le Vicaire Général Meunier. Pour s'y préparer, ceux qui désirent sincèrement confirmer leur engagement de l'an dernier se réuniront le lundi 1er juin vers 17.00 H. à l'église.

Mais l'avenir est toujours devant nous !

Huit enfants vont maintenant continuer à se préparer de plus en plus sérieusement à leur Profession de Foi 1982. Il s'agit de Didier, Ingrid, Laurent, Corinne, Frédéric, Barbara et enfin, de John et Doris tard venus chez nous, mais qui vont faire tout leur possible pour rattrapper les autres.

Et puis commence déjà le groupe de 1983...

Ce sont les enfants nés en 1971. Sur les neuf nés à Ernage, il n'en reste que 4 sur place. Espérons qu'il y en aura quand même quelques-uns venus de l'extérieur pour renforcer ce petit groupe.

De toute façon ce n'est pas le nombre... mais la qualité qui compte. Ceci me donne l'occasion de rappeler que le catéchisme n'est pas un cours de religion comme celui donné à l'école. Il ne s'agit pas d'écouter des leçons... mais de les vivre dans l'apprentissage généreux de la vie chrétienne. Le caté est un entraînement à l'effort et à la fidélité, soutenu par la recherche en groupe de la connaissance pratique dans sa parole et dans son oeuvre de ce Jésus auquel un jour on donnera sa foi.

C'est pour celà que la messe matinale est le meilleur moment de faire catéchisme. Dommage pour ceux qui doivent faire autrement. Je rappelle aussi que personne n'est obligé de faire "profession de foi". Il reste que pour beaucoup de parents chrétiens mais non-pratiquants c'est, d'une certaine façon, une dernière occasion de remplir leur devoir d'éducation à la foi... devoir qu'ils ont accepté en mettant leur enfant au monde et en le faisant baptiser.

Bonne chance donc aux futurs "profès" de 1982... et déjà 1983  
Frère Albert

#### FETES DES ECOLES - 13 et 14 JUIN 1981

Les préparatifs continuent à se faire "bon train". Cette Fête sera un événement à ne pas rater par aucun des enfants d'Ernage, ni de leurs parents, grands-parents, amis et connaissance... ni par la communauté ernageoise... car de bonnes écoles dans un village sont la meilleure garantie de la survie de ce village et de son rayonnement dans sa région.

Un programme détaillé sera distribué et affiché au plus tard début juin. Sachez déjà qu'il y aura du cinéma... un carrousel... un tir pipes... un souper dansant animé par Radio Galène... l'Atelier de Cracks... des danses folkloriques... un Bar (évidemment)... des Stands... une Fête Enfantine haute en couleurs... des Tombolas prestigieuses... des Crêpes... et tout... et tout...

Pour les Comités,  
A. Halleux, Secrétaire

#### PROGRAMME DES ACTIVITES ERNAGEOISES EN JUIN 1981

- Rappel important : le samedi 30 mai, journée sportive et soirée de clôture au Rapid
- Les mercredis, les activités régulières : socio-culturelles, chantantes et Gymnastiques
- Le mardi 2 juin : biblio de 19 à 20 h.
- mercredi 3 : les Cracks jardinent et récoltent
- vendredi 5 : Assemblée générale du Comité des Fêtes
- Du 5 au 8 : long week-end de détente pour les membres du Rapid
- vendredi 12 : Assemblée générale de Vie Féminine
- samedi 13 et dimanche 14 : Fêtes des Ecoles
- mardi 16 : biblio de 19 à 20 h.
- jeudi 18 : goûter des 3 x 20
- mercredi 24 : les Cracks en musique.
- ... et Bonnes Vacances !

#### ERNAGE ANIMATION

#### GROUPEMENT DES " 3 x 20 "

Le temps va... le temps passe... et notre groupement est au seuil de sa quatrième année. A l'occasion de cet anniversaire, notre réunion du 14 mai sera animée par le guitariste Mimile et deux de ses compagnons : une chanteuse et un accordéoniste. Voilà une rencontre plaisante à ne pas manquer !

A bientôt, chers amis ! Je vous réserve mon cordial bonjour en vous priant de vous munir de votre "jatte". Merci !

Jules Ya.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "Les Ouvriers Réunis à ERNAGE"

Permanence : le mardi de 19 à 20 h. 30, 124, rue Omer piérard

Vos bons de cotisation : ils doivent avoir une valeur minimum

Chaque travailleur salarié doit remettre chaque trimestre un bon de cotisation à sa mutuelle/ Ce bon de cotisation, obligatoirement remis par l'employeur, contient diverses mentions dont deux sont très importantes et sont d'ailleurs inscrites chaque fois dans le carnet de mutuelle : il s'agit du nombre de jours de travail et du montant du salaire qui s'y rapporte.

Cette formalité est nécessaire pour maintenir le droit aux prestations de l'assurance maladie-invalidité du travailleur et de personnes à sa charge.

En effet, le bon de cotisation apporte la preuve que les cotisations de sécurité sociale retenues sur le salaire sont suffisantes.

Car la rémunération qui est mentionnée sur le bon de cotisation doit atteindre un minimum de :

- 440 F. par jour ouvrable et 33.000 F par trimestre (75 j.o.) pour un travailleur de plus de 21 ans ;
- 330 F par jour ouvrable et 24.750 F par trimestre pour un travailleur ayant entre 18 et 21 ans ;
- 220 F par jour ouvrable et 16.500 F. par trimestre pour un travailleur ayant entre 16 et 15 ans
- 148 F par jour ouvrable et 12.100 F par trimestre pour un travailleur ayant entre 14 et 16 ans.

Que se passe-t-il si la rémunération n'atteint pas un de ces minima ? Pour bénéficier ou continuer à bénéficier des prestations de l'A.M.I. obligatoire, le travailleur doit alors obligatoirement payer une cotisation, dite cotisation de complément, qui vient s'ajouter aux rentes insuffisantes effectuées sur le salaire. Suivant le cas, cette cotisation oscillera entre 8 et 2.780 F par trimestre. Néanmoins, parfois la cotisation complémentaire n'est pas exigée : c'est le cas lorsque le salaire minimum par journée de travail est bien atteint mais que le travailleur n'a pas travaillé 75 jours ouvrables par trimestre. Il faut alors que à chaque jour ouvrable "non travaillé" corresponde un jour "assimilé à un jour de travail" (période d'incapacité de travail, de chômage indemnisé, de vacances annuelles, etc..)

Si ce n'est pas le cas, une cotisation complémentaire est toujours due.

**ATTENTION !**

Les personnes qui travaillent à temps partiel et qui sont isolées ou chef de famille doivent faire particulièrement attention à la valeur de leur bon de cotisation ! Celle-ci est souvent inférieure au montant qui permet d'être automatiquement assuré.

Eugène DEHOUX

Pèlerinage à l'Enfant Jésus de TONGRES, le mercredi 8 juillet -  
Départ à 8 h. près de l'église - Messe, dîner et salut à Tongres -  
Excursion l'après-midi vers la cascade de Coq.

Prix par personne : 300 F. pourboire compris.

Inscription jusqu'au 4 juillet chez Georgette Noël, 10, rue Cals - Ernage.

Merci d'avance.

Georgette Noël

## RAPID ERNAGEOIS

Les festivités du 10ème anniversaire du club se terminent, nous mettrons le 30 mai la clé sous le paillasson et entamerons les aménagements et travaux d'entretien d'entre-saison.

Résultat du tirage de la tombola des auto-collants du 10ème anniversaire : GAGNE LA TELEVISION COULEUR LE NUMERO 0459.

Le lot est à réclamer chez Etienne Champagne avant le 30 mai à midi.

Pour rappel, le club est ouvert à tous ; il suffit de prendre contact avec le secrétaire Jean-Marie Henry - Tél. 010/656.612

## Vous Êtes nouveau ?

Alors vous Êtes invité !

En effet, ERNAGE-ACCUEIL a le plaisir d'inviter toutes les personnes qui se sont établies à Ernage depuis avril 78 à un apéritif de bienvenue.

Au cours de cet apéritif, elles rencontreront les différents responsables d'activités et pourront ainsi faire plus ample connaissance avec la vie ernageoise.

La brochure "La vie à Ernage" leur sera remise à cette occasion.

Où ? à la salle La Concorde

Quand ? le dimanche 24 mai à 11 h.

A binetôt.

ERNAGE-ACCUEIL

## LES CRACKS CINEASTES

Tous devant le petit écran dimanche 17 mai à 10 h.30, sur R.T.L.

En effet, la Télévision communautaire diffusée au cours de son émission un premier reportage réalisé par les Cracks, ces jeunes qui ne reculent pas devant l'événement.

Cette fois-ci, c'est Monsieur le Curé qui sera l'interviewé. Révélera-t-il tous les secrets du presbytère ?

Le Club des Cracks.

## POUR VOTRE INFORMATION

Sachez qu'il existe, à présent à ERNAGE, une KINESITHERAPEUTE.  
Madame VAN ROY, installée Rue de l'Europe, 210. Tél : 61.35.69.